PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE GRANBY

Premier projet de règlement numéro PP10-2024 adopté le 11 mars 2024

Règlement numéro <-2024 modifiant le Règlement numéro 0677-2017 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) afin de retirer une partie du lot 1 010 219 du cadastre du Québec de l'aire de « PIIA-2 »

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné le 11 mars 2024;

Le **< 2024**, LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

2. Le Règlement numéro 0677-2017 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) est modifié de façon à retirer une partie du lot 1 010 219 du cadastre du Québec de l'aire de « PIIA-2 » de la façon suivante :

   2.1 Modifier l'annexe A intitulée « Terrains assujettis au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) » de façon à retirer une partie du lot 1 010 219 du cadastre du Québec de l'aire de « PIIA-2 »,

   le tout tel que plus amplement démontré au plan ci-dessous, préparé par Mme Marie-Luce Benoit, urbaniste, en date du 22 février 2024.

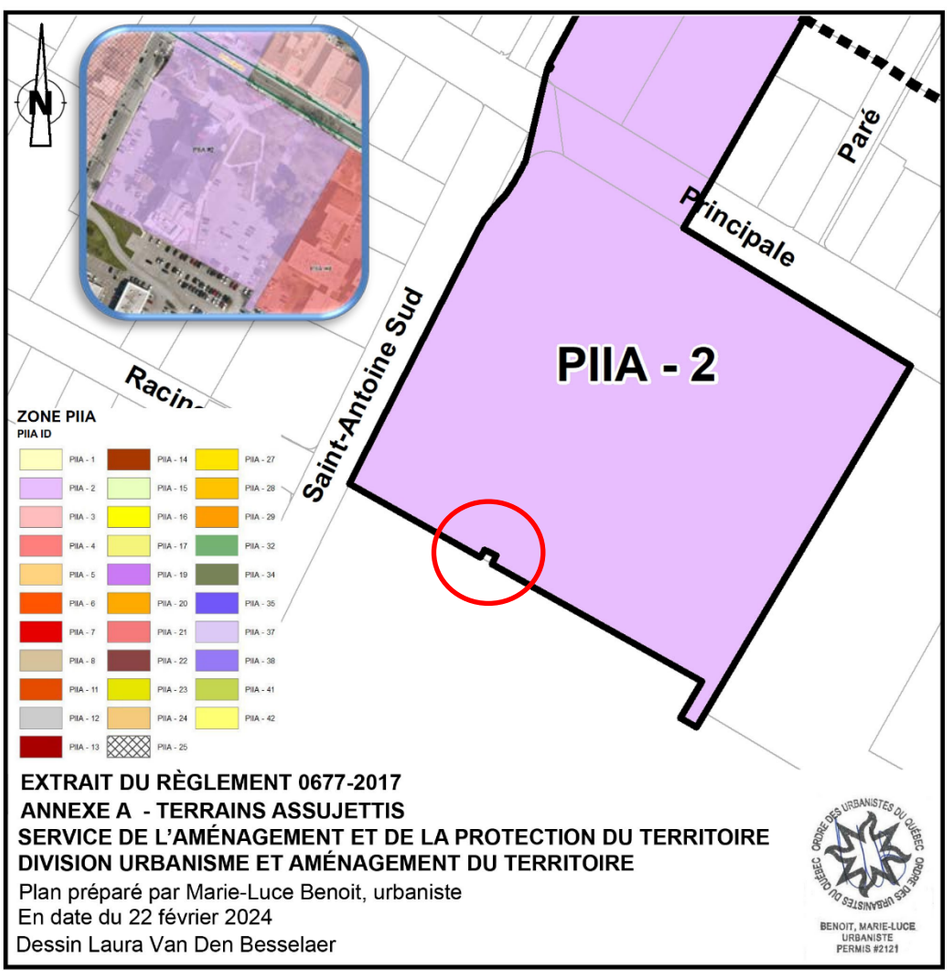

3. Le Règlement numéro 0677-2017 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) n'est pas autrement modifié.

4. Le présent règlement entre en vigueur selon la loi.

Julie Bourdon, présidente de la séance	Me Joannie Meunier, greffière adjointe

Granby, ce

Julie Bourdon, mairesse	Me Joannie Meunier, greffière adjointe